

**TARIFS EXTRA-AÉRONAUTIQUES
AÉROPORT DINARD BRETAGNE
2026**



**DINARD BRETAGNE
AEROPORT**

POWERED BY



S O M M A I R E

A – REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

I - Principes généraux	4
II - Bâtiments & Terrains	5
III - Mise à disposition du personnel	6
IV - Usage installations	7
V - Autres prestations	8

B – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

I - Conditions générales de règlement	11
II - Les contacts Aéroport de Dinard	12

A - REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

Les tarifs sont indiqués en Euros et s'entendent hors taxes.

Ces tarifs sont applicables au **1^{er} janvier 2026** et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

REDEVANCES DOMANIALES

I – PRINCIPES GENERAUX

Les locaux sont fournis en l'état et font l'objet d'une convention d'occupation entre la SEARD et l'occupant. Les bureaux, locaux commerciaux et comptoirs, sont fournis avec les branchements usuels (électricité, téléphone, chauffage collectif).

Les réserves sont fournies avec les branchements électriques.

Les surfaces de stockage et hangars sont fournis avec les branchements électriques.

La tarification de l'occupation des biens fonciers et immobiliers est définie dans le présent document. En dehors des situations définies dans les présents tarifs, les conditions particulières d'occupation du domaine public font l'objet d'une convention négociée.

Pour toute attribution d'AOT, toute demande de renouvellement d'AOT ou demande d'avenant à une AOT émanant du Titulaire, la SEARD fera application des « frais de gestion de dossier domanial ».

Dans le cas où la SEARD serait amené à régulariser une occupation constatée sans droit ni titre, il fera application des « frais de régularisation de dossier domanial ». Il en sera de même lorsque l'annulation ou la résiliation interviendra de manière anticipée du fait du Titulaire, hormis le cas d'ouverture d'une procédure collective.

Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public sont régie par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Depuis le 1er juillet 2017, il est fait application des nouvelles dispositions issues de l'ordonnance N° 2017-562 du 19 avril 2017 et des nouveaux articles L2122-1 et suivants du code précité.

Sauf exceptions, toute attribution des autorisations d'occupation temporaire, permettant au titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, est ainsi soumise à une procédure de sélection préalable, présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité suffisante, conformément à l'article L2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La disponibilité des biens fonciers et immobiliers pouvant faire l'objet d'amodiations fera l'objet d'un affichage sur le site internet de la SEARD.

	Base	Unité	PU €HT
Frais de gestion de dossier domanial	1	Forfait	150
Frais de régularisation de dossier domanial	1	Forfait	1 000

II – BATIMENTS & TERRAINS

➤ **Bâtiments**

Aérogare	Tarifs HT/an
Bureaux (rdc)	153 € / m ² €

Aéroclub	Tarifs HT/an
Locaux Club House (rdc)	11,95 € / m ² €

➤ **Terrains**

TERRAINS	Tarifs HT/m²/an
Terrain naturel	1,9798 €
Terrain naturel > 20 000 m ²	0,9913 €
Terrain naturel viabilisé (zone aviation légère) (hors raccordement, réseaux à proximité)	6,05 €
Terrain revêtu (aires aéronautiques)	12,10 €

Les associations agréées basées sur l'aéroport de Dinard bénéficient d'une réduction de 50% pour les surfaces.

Les tarifs de redevances sont fixés par convention particulière en fonction de la situation géographique, des équipements et des travaux réalisés par l'occupant.

➤ **Hangar aéronefs**

	Tarifs HT/m²/an
Hangar H5-H6	72,28 €
Hangar Innocenti	47,82 €
Hangar Avion léger	8,97 €
Hangar Avion léger (Association agréée)	5,98 €

Occupation courte durée

Minimum de facturation 100€ HT (payable d'avance)

- Tarif à la journée : 0,60% du tarif annuel
- Tarif au mois : 12% du tarif annuel

III – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Pour les prestations dans lesquelles est intégrée de la main d'œuvre, cette dernière est comprise dans les tarifs.

Chaque prestation est fournie sous réserve de disponibilité du personnel et du matériel.

➤ **Extension horaire du personnel avec demande préalable**

	Tarifs H.T.
Extension horaire	107,10 € /h/personne*

*** Toute heure commencée est due.**

IV – USAGE INSTALLATIONS

➤ **Prise de vue**

Le tarif suivant concerne la réalisation de tournage ou de prise de vue dans l'enceinte de la concession aéroportuaire.

Toute prise de vue doit faire l'objet impérativement d'une autorisation préalable (minimum 10 jours) et écrite de l'Aéroport de Dinard qui déterminera les zones compatibles avec la réglementation de sûreté du transport aérien en vigueur.

Cette prestation est possible uniquement lors des horaires d'ouverture de l'aéroport.

Toute période	Tarifs H.T.	
	Film	
½ journée		Sur devis
la journée		Sur devis
Photographie		
½ journée		520,00 €
la journée		830,00 €

commencée est due entièrement.

➤ **Prestations**

Objets confiés Loueurs	Tarifs H.T.
Dossier / clé	30 € / dossier ou clé

V – AUTRES PRESTATIONS

➤ **Nettoyage Aire de Trafic**

Si une intervention de nettoyage est rendue nécessaire à la suite de dégradations de l'aire de trafic par un aéronef, cette intervention donnera lieu à une redevance qui sera facturée au responsable des dégradations.

	Tarifs H.T.
Aire de trafic	403,92 € /h

Pour toute autre dégradation seront facturés les coûts de mise en œuvre des moyens humains et matériels nécessaires lors de l'intervention mais également de la remise en état des installations à l'identique majorés de 50%.

Toute période commencée est due entièrement.

➤ **Formation à la circulation « piéton » et conduite**

Formation en groupe - 3 stagiaires minimum (tarif par personne) Formation initiale	Durée (à titre indicatif)	Tarif €HT	Durée validité
Circulation piéton et conduite sur l'aire de trafic (P&T)	3h00	135 €	2 ans
Circulation conduite sur l'aire de manœuvre (P, T&M : complet)	7h00	315 €	2 ans
Circulation conduite sur l'aire de manœuvre (P, T&M usage restreint)	5h00	200 €	2 ans

Formation en groupe - 3 stagiaires minimum (tarif par personne) Recyclage	Durée (à titre indicatif)	Tarif €HT	Durée validité
Circulation piéton et conduite sur l'aire de trafic (P&T)	2h00	90 €	2 ans
Circulation conduite sur l'aire de manœuvre (P, T&M : complet)	5h00	225 €	2 ans
Circulation conduite sur l'aire de manœuvre (P, T&M usage restreint)	3h00	120 €	2 ans

Notes :

- En dessous d'un groupe de 3 stagiaires, le tarif unitaire du stage par personne est majoré de 50%

➤ **Etudes de sécurité aéroportuaire**

Etude de sécurité simple	250 € HT
Etude de sécurité complexe	Tarif sur demande

➤ **Autres**

Remplacement feu de balisage abimé (si feu complètement HS – tarif au cas par cas)	219,30 € HT
--	-------------

B - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

I - CONDITIONS GENERALES DE REGLEMENT

1/ MODE DE REGLEMENT

Les règlements peuvent être effectués :

A) PAR VERSEMENT EN ESPECES EN EUROS OU CARTES BANCAIRES

- Auprès des Services de la SEARD.

B) PAR VIREMENT BANCAIRE A L'ORDRE DE SEARD

IMPORTANT :

Joindre à votre règlement ou à votre virement, le papillon détachable de la facture ou indiquer les références Portées sur le papillon.

Les frais bancaires relatifs notamment aux règlements opérés par l'intermédiaire d'établissements bancaires étrangers sont à la charge de l'usager.

2/ DELAIS DE REGLEMENT

Nos factures sont payables dès réception sans escompte.

3/ PROCEDURE DE RELANCE

Toute facture dont le règlement n'est pas intervenu dans les délais définis ci-dessus entraîne le démarrage d'une procédure de recouvrement.

Cette procédure comprend :

- un premier rappel à 30 jours date de facture.
- une mise en demeure expédiée en recommandé avec accusé de réception à 60 jours date de facture. Si le règlement n'est pas intervenu sous huit jours, le dossier est transmis immédiatement au service contentieux.

II. – LES CONTACTS SEARD – AEROPORT DE DINARD

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

→ Information

Tél : 02 99 46 18 46

E-Mail : contact@dinard.aeroport.fr

→ Correspondants facturation : service comptabilité

E-Mail : compta@rennes.aeroport.fr

→ Site Internet : www.dinard.aeroport.fr